

LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Fiche n° 10

LA GESTION DE LA POLLUTION DIFFUSE LIEE AUX PHYTOSANITAIRES

Le plan Ecophyto

Le plan Ecophyto I a été lancé en 2008 pour diminuer le recours aux produits phytosanitaires, en zones agricoles et non agricoles, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité dans une perspective de développement durable.

Fruit d'une concertation entre l'ensemble des parties prenantes, ce plan a permis la mise en place d'outils (ex: bulletins de santé du végétal) et de références (ex: systèmes de culture économes et performants). La diffusion et l'appropriation de ces outils par le plus grand nombre reste toutefois insuffisante.

Conformément à la directive européenne 128/2009 d'utilisation durable des produits phytosanitaires, le plan Ecophyto I a été révisé en 2014-2015 en intégrant les contributions des parties prenantes.

Le plan Ecophyto rénové, publié le 26 octobre 2015, vise notamment à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% à l'horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 25% en 2020.

Le plan Ecophyto II renforce notamment les actions structurantes et met en place de nouveaux dispositifs tels que les CEPP (certificat d'économie de produits phytosanitaires), un soutien aux agroéquipements de nouvelle génération, etc.

Copiloté par le ministère de l'agriculture et le ministère de l'écologie, il se décline en 6 axes de travail :

- agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques,
- améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation,
- évaluer et maîtriser les risques et les impacts,
- accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI),
- politiques publiques, territoires et filières,
- communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée.

Les indicateurs de suivi d'utilisation des produits phytosanitaires

Au niveau national

Pour les usages agricoles, l'indicateur de suivi du plan Ecophyto utilisé pour mesurer les ventes, le NODU (nombre de doses-unités), a augmenté de 5% entre les périodes 2009-2011 et 2011-2013. Dans le même temps, la QSA (quantité de substances actives) a augmenté de 3,6% entre 2009 et 2013.

A noter qu'en 2013, les conditions climatiques ont favorisé le développement de la pression parasitaire et donc le recours aux produits phytosanitaires. Néanmoins, le contexte climatique et la pression parasitaire ne sont pas les seuls éléments d'explication. Ainsi, en 2012, malgré une pression parasitaire élevée, l'indicateur NODU avait baissé.

Parallèlement, pour les usages en zones non agricoles (ZNA), le NODU a diminué de 3,4% entre 2009 et 2013, alors que les quantités de substances actives, elles, ont diminué de 19% environ sur la même période.

Au niveau régional

Mis en place par le CROS (Comité régional d'orientation et de suivi) des Pays de la Loire en 2010, l'OAPP (Observatoire des achats de produits phytosanitaires) a montré une baisse de 22% de la QSA entre les périodes 2008-2010 et 2010-2012, dont la moitié est due à celle du métam-sodium.

La tendance à la baisse est observée pour les usages professionnels et amateurs ainsi que pour les 5 départements, avec des ampleurs variables. La QSA est principalement liée aux herbicides (36%), aux traitements généraux du sol (25%) et aux fongicides (25%).

La baisse notable des produits reconnus comme les plus dangereux (T/T+ et CMR) s'explique par la réduction de l'usage et l'interdiction de nombreuses molécules.

Compte tenu de l'importance des dynamiques territoriales pour l'émergence d'actions adaptées aux contextes locaux, un travail a démarré en 2013 en partenariat avec certains SAGE de la région. Les données ont été mises à leur disposition afin de tester une démarche de valorisation destinée à être largement diffusée.

Étude sur la hiérarchisation des bassins versants vis-à-vis des phytosanitaires

Maintien d'une surveillance renforcée de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les bassins versants prioritaires identifiés dans l'étude "hiérarchisation" réalisée par la DREAL des Pays de la Loire.

Pour la Loire-Atlantique, les masses d'eau concernées sont la Sanguèze et la Maine pour les plus prioritaires, la Sèvre Nantaise depuis la Moine jusqu'à la Loire, la Boulogne, la Logne, l'Ognon, le Falleron, la Boire de la Roche, ainsi que trois ruisseaux appartenant au bassin versant de la Sèvre Nantaise : le Maingot, la Margerie et le Chaintreau.

La qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en 2014

Sur les 432 molécules recherchées, 126 ont été quantifiées au moins une fois. La part des herbicides reste prédominante (62% contre 24% pour les fongicides et 10 % pour les insecticides).

La Sanguèze et l'Ognon ressortent en très mauvais état.

Le bassin versant de la Sanguèze est très préoccupant. En effet, 7 pics supérieurs à 5 µg/l* (molécules cumulées) ont été quantifiées. 8 pics d'AMPA supérieurs à 2 µg/l* ont été analysés ainsi qu'un pic de glyphosate (herbicide tous usages).

Sur l'Ognon, un pic supérieur à 2 µg/l d'AMPA a été détecté, ainsi qu'un pic de glyphosate et un pic de méthyl-isothiocyanate (traitements généraux).

Le Falleron et le Don ressortent en état médiocre. Un pic d'isoproturon (herbicide sur céréales) a été détecté sur le Don.

Les molécules les plus souvent quantifiées sont dans l'ordre l'atrazine et ses dérivées, l'AMPA, l'isoproturon, le métaldéhyde, le diuron, le métalochlore, le chlortoluron, l'imidaclopride, le glyphosate, la simazine et ses dérivés.

Le glyphosate, sa molécule «résidu» l'AMPA ainsi que le métaldéhyde sont les trois premières molécules les plus fréquemment rencontrées en terme de dépassement du seuil de 0,1 µg/l.

Le métaldéhyde (molluscicide), très soluble dans l'eau et retenu que très partiellement au niveau des usines de production d'eau potable a été quantifié dans près de 52% des prélèvements dont 16,5% présentent des concentrations supérieures au seuil de 0,1 µg/l. Une vigilance sur l'utilisation de cette molécule doit être maintenue.

D'autre part, des concentrations de bentazone et de métaldéhyde supérieures à 0,1 µg/l ont aussi été mesurées dans les eaux souterraines du captage de Saffré.

Il est proposé de réaliser des contrôles spécifiques sur l'utilisation de la bentazone et du métaldéhyde sur ce secteur.

** Les valeurs 2 µg/l et 5 µg/l sont les normes "eaux brutes" respectivement pour une molécule et la somme de molécules.*



Traitement d'un fossé par des produits phytosanitaires

Stratégie :

- mobiliser les outils réglementaires là où c'est nécessaire pour réduire en partie ou totalement sur une période donnée l'usage des produits phytosanitaires les plus préoccupants pour l'eau (glyphosate, métaldéhyde),
- mobiliser les données de l'OAPP pour déterminer avec les acteurs locaux les alternatives à mettre en place,
- mettre en oeuvre de manière prioritaire sur les captages (ou d'autres zones touchées) la réduction de l'emploi des pesticides en valorisant les outils issus d'Ecophyto et de l'agroécologie : les CEPP (certificat d'économie de produits phytosanitaires) et les GIEE (groupement d'intérêt écologiques et économiques).